

Manesse, D. et Grellet, I. (1994). *La littérature du collège*. Paris : Nathan et INRP.

Marie-Andrée Régnier

Volume 21, numéro 2, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031799ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031799ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Régnier, M.-A. (1995). Compte rendu de [Manesse, D. et Grellet, I. (1994). *La littérature du collège*. Paris : Nathan et INRP.] *Revue des sciences de l'éducation*, 21(2), 421–422. <https://doi.org/10.7202/031799ar>

Manesse, D. et Grellet, I. (1994). *La littérature du collège*. Paris: Nathan et INRP.

Cette étude recense les résultats d'une enquête menée auprès des professeurs et des étudiants (classes de 6^e à 3^e) répartis dans 150 collèges français et vise à démontrer les principaux obstacles qui influencent la qualité de l'enseignement du français, option études des textes.

L'étude fait voir que, selon l'opinion professorale, de nombreux facteurs économiques et sociaux sont en cause. Plus particulièrement, la démocratisation de l'éducation et l'immigration représentent deux facteurs culturels qui entraînent une réorientation de l'enseignement, jusqu'alors destiné à une élite intellectuelle nationale, issue de classe sociale favorisée. Afin de pallier les carences et les diversités culturelles, l'enseignement des textes littéraires se voit donc dans l'obligation d'opérer un « nivelage » avant d'aborder, avec une méthode analytique plus classique, la valeur esthétique d'une œuvre.

Dans ce contexte, la littérature est en quelque sorte désacralisée. Elle devient un outil didactique qui doit répondre à de nouveaux objectifs d'apprentissage tels que donner le goût de lire et développer des aptitudes à l'écriture. L'enseignement du français, option étude des textes, au collège français développe donc de nouvelles méthodes d'enseignement; on persiste toutefois à conserver un choix de textes tirés des œuvres classiques.

En effet, la recension des œuvres et des auteurs étudiés en classe montre qu'à l'exception de cinq auteurs du XX^e siècle, les auteurs classiques occupent tout le programme, dont Molière qui se classe bon premier et ce, à tous les degrés d'enseignement. Toutefois, les professeurs avouent devoir renoncer à l'étude des autres œuvres du XVII^e siècle qui constituent un obstacle au niveau de la compréhension de la langue pour les étudiants. Outre la popularité du théâtre de Molière, nous retrouvons une prédominance pour le narratif et le roman, dont le genre prisé par les étudiants représente le plus grand incitatif à la lecture, contrairement à tout autre genre littéraire. Ce choix entraîne toutefois des contradictions face aux nombreuses directives du ministère de l'Éducation d'adapter l'étude des textes au contexte pluriculturel du XX^e siècle. Or, il ressort que le choix des textes, fait par les enseignants à partir de la liste proposée, affiche non seulement une préférence pour la littérature classique mais encore une prédominance nationale. En effet, la quasi-totalité des enseignants (94 %) favorise l'étude des œuvres françaises plutôt que des œuvres étrangères.

Actuellement, l'étude des textes au collège français représente une activité d'apprentissage qui ne vise plus tant à transmettre des valeurs esthétiques ou un patrimoine culturel, mais plutôt à combattre l'inappétence des étudiants en matière de lecture et à développer des habiletés dans la compréhension de textes et ce, avec l'apport des œuvres classiques. Paradoxalement, les étudiants dénigrent ce choix de textes qui,

disent-ils, n'incitent pas à développer le goût de la lecture et représentent difficilement le contexte linguistique et social de cette fin de XX^e siècle.

Marie-Andrée Régnier, consultante en éducation
CRC SOGEMA

* * *